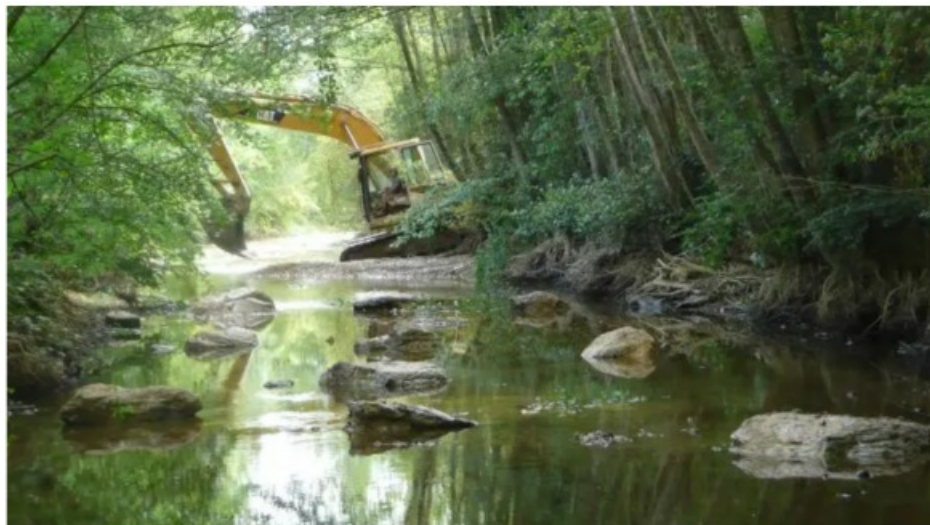


Feuille de route ingénierie et génie écologiques horizon 2030



Marie-Paule Mignon, ©Office français de la biodiversité - Travaux de restauration

La deuxième feuille de route ingénierie et génie écologiques horizon 2030 a été lancée. Son ambition est double : rendre quasi systématique le recours des porteurs de projets (gestionnaires d'espaces, aménageurs, industriels, logisticiens) aux compétences et outils de l'ingénierie et du génie écologiques et homogénéiser la qualité de l'accompagnement des projets.

Une politique ambitieuse en faveur de la biodiversité

La deuxième feuille de route ingénierie et génie écologiques horizon 2030 pose les bases d'une politique publique ambitieuse en faveur de la biodiversité en métropole et dans les territoires ultra-marins. Elle propose des mesures concrètes pour encourager l'investissement, soutenir l'innovation, et inscrire l'ingénierie et le génie écologiques comme un pilier central de la transition écologique et climatique.

La feuille de route Horizon 2030 s'adresse à chacune des parties prenantes du secteur. Elle propose des actions d'accompagnement des maîtres d'ouvrages publics et privés, des gestionnaires d'espaces afin d'accélérer l'intégration de l'ingénierie et du génie écologiques dans la planification territoriale, la commande publique, et de garantir des projets de qualité.

Afin de disposer d'entreprises compétentes en capacité de répondre à la demande croissante d'études et travaux, elle soutient la structuration des filières économiques : les bureaux d'études, les entreprises de travaux spécialisées et non spécialisées, leurs fournisseurs.

Les actions de la feuille de route s'adressent aussi aux étudiants et professionnels. Elles vont permettre de former et faire monter en compétences les acteurs actuels et futurs de l'ingénierie et du génie écologiques par le biais de formations initiales ou continues.

Elle s'appuie sur les travaux des chercheurs pour maintenir un haut niveau d'expertise reconnu au niveau international et développer des innovations.

Enfin, la structuration et le pilotage stratégique au niveau national du secteur va permettre à l'ensemble des acteurs spécialisés de se mettre en capacité collective d'agir fortement dans les prochaines années.

Liens utiles

[En savoir plus sur www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)